

Résumé des mandats du Congrès de l'ASSÉ tenu le 6 avril 2013 à l'Université Laval

Ordre du jour

1. L'adoption de l'ordre du jour suivant:

- 0.0 Ouverture
- 1.0 Procédures
 - 1.1 Praesidium
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.3 Adoption du dernier procès-verbal
 - 1.4 Répartition des votes
- 2.0 Membres
 - 2.1 Accueil des nouvelles associations membres
 - 2.2 Fond d'entraide
- 3.0 Bilan
- 4.0 Revendications
- 5.0 Plan d'action
- 6.0 Femmes
- 7.0 Processus d'embauche
- 8.0 Avis de motion
 - 8.1 Dépôt des avis de motion
 - 8.2 Traitement des avis de motion
- 9.0 Varia
- 10.0 Levée

Adoption du dernier procès-verbal

1. Que l'on adopte le procès-verbal des 2 et 3 février 2013.

Répartition des votes

1. Que l'on traite la proposition mise en dépôt suivante :
« Au Chapitre 3, Article 9, alinéa 2 : De biffer « selon le principe une association = un (1) vote » et de le remplacer par « les associations de campus et les associations facultaires ont trois (3) votes et les associations modulaires ou départementales ont un (1) vote ».

Accueil des nouvelles associations membres

1. Que l'on accueille comme association étudiante membre de l'ASSÉ les associations suivantes :
 - AELCUM : Association étudiantes de littérature comparée de l'Université de Montréal

- SCPA-SA : School of Community and Public Affairs Student Association de l'Université de Concordia

Fond d'entraide

1. *Considérant le coût important que représente pour notre association étudiante le fait d'offrir du transport jusqu'à Québec ou Montréal;*
Que l'AEEM reçoive 7000\$ du fond d'entraide.

Revendications

1. Que l'ASSÉ soutienne l'AGEECLG et tous les militants et toutes les militantes persécuté-e-s par la police;
Qu'elle dénonce tous les corps policiers
Qu'elle adopte et mette en pratique des politiques de non-coopération avec la police;
Qu'elle réaffirme leur solidarité envers tous et toutes les arrêté-e-s politiques;
Que l'ASSÉ invite ses associations étudiantes membres à adopter ses positions dans ses assemblées générales ou dans leurs groupes.
2. Que l'ASSÉ dénonce l'abolition du droit de manifester par les règlements municipaux et le code de la route empêchant la manifestation et leur application arbitraire par les services de police, appuie les personnes arrêtées ou réprimées et appuie la protection du droit de manifester.

Plan d'action

1. Que l'ASSÉ participe à l'organisation et à la manifestation s'opposant à la réforme de l'assurance-emploi, le 27 avril prochain, organisée par la Coalition contre la réforme de l'assurance-emploi et les centrales syndicales, et que l'ASSÉ les invite à ne pas diffuser leur trajet. Que l'ASSÉ invite les associations étudiantes à mobiliser en vue de cette manifestation.
Que l'ASSÉ appuie les manifestations du 1^{er} mai et du 22 avril.
Que l'ASSÉ organise une manifestation nationale à la mi-automne 2013 ayant pour thème la lutte à l'austérité
2. *Considérant un manque d'information sur la question l'austérité;*
Que l'on mandate le CRAA de faire une recherche sur l'austérité d'ici l'automne 2013.
3. Que l'ASSÉ entreprenne une campagne d'actions et d'information contre les politiques d'austérité.
Que cette campagne s'oriente autour de l'indexation des frais de scolarité, de l'assurance-qualité, d'une réforme nécessaire du système de l'AFE, de l'aide sociale, de l'arrimage de l'éducation et des services publics aux diktats du marché, des attaques sociales perpétrées par les mesures d'austérité des gouvernements et des alternatives

fiscales à l'austérité;

Que l'ASSÉ entreprenne une escalade des moyens de pression en vue de bloquer les mesures d'austérités du gouvernement dès maintenant;

Que l'ASSÉ invite l'ensemble des mouvements sociaux, centrales syndicales, groupes communautaires à se joindre à cette campagne.

4. Que l'ASSÉ lance une deuxième campagne de financement des arrêté-e-s de l'ASSÉ;

Que l'on coordonne une journée de formation légale sur comment se défendre face aux arrestations illégales;

Que l'on appuie les initiatives qui s'opposent aux règlements municipaux qui restreignent le droit de manifester;

Que l'on lance un appel à la mobilisation pour la journée du 22 avril concernant P-6 ainsi que tous les autres règlements municipaux limitants le droit de manifester;

Que l'on travaille de concert avec les Assemblées populaires contre la répression policière associée aux règlements municipaux.

Que l'ASSÉ invite les associations membres et ses Conseils régionaux à se doter d'un comité de soutien aux arrêté-e-s au local pour faciliter la coordination de la contestation;

Que l'ASSÉ invite les associations membres et ses Conseils régionaux à contribuer financièrement, selon leurs moyens, à la contestation juridique, par le biais de dons au Comité légal

5. Que l'ASSÉ attribue 500\$ à la CLAC (Convergence des Luttes Anticapitalistes) pour l'impression de la brochure « Ostie de crosseurs capitalistes » du mois de février 2013.

6. Que l'ASSÉ adhère à la Coalition nationale opposée à la Réforme de l'assurance-emploi.

7. Que l'ASSÉ entreprenne une campagne d'actions et d'information contre les politiques d'austérité et contre les mesures répressives mises en place pour les défendre.

Que cette campagne s'oriente autour des axes de revendications suivants :

- Pour le gel des frais de scolarité dans une perspective de gratuité scolaire,
- Pour l'abolition inconditionnelle de la taxe santé et contre toutes formes de taxes

régressives,

- Pour le retrait des coupures dans le régime d'aide sociale et contre toutes coupures futures dans les services sociaux offerts aux plus démunis-e-s,

- Contre l'arrimage de l'éducation et des services publics aux diktats du marché;

Que l'ASSÉ organise de la mobilisation sur ces questions dans les écoles secondaires en mai et juin;

8. Que l'ASSÉ s'oppose aux coupures dans le réseau des CPE;

Processus d'embauche

1. Que le Congrès entérine le processus d'embauche lancé par le Conseil exécutif selon les modalités suivantes :

- Embauche de type annuel pour le poste de permanence syndicale
- Entérinement de l'embauche par le Congrès : Congrès annuel des 20 et 21 avril 2013
- Date prévue d'entrée en poste : 29 avril 2013

2. L'élection de Katherine Ruault et Emmanuelle Arcand au Comité de sélection.

Dépôt des avis de motion

Ces avis de motion ont été déposés au secrétariat du Congrès pendant l'instance

1. Que l'ASSÉ alloue un budget de 200\$ à l'AGEMDELCUS afin de financer les dépenses reliées aux déplacements du ou de la VP externe de l'AGEMDELCUS.

2. Que le fond d'entraide de l'ASSÉ fasse un don de 1000 \$ à l'AGEFLESH.

3. *Considérant que le processus de nomination de délégations à l'international de l'ASSÉ est opaque et pourrait laisser croire à un processus de népotisme;*

Considérant qu'il est nécessaire que à l'ASSÉ d'être irréprochable sur le plan de l'éthique et de la transparence;

Considérant que les délégations de l'ASSÉ agissent à titre de porte-paroles;

Que soit ajouté à l'Annexe A : Procédures d'élection des Statuts et règlements de l'ASSÉ l'article suivant :

« A43 Délégation à l'international

Les délégations envoyées à l'international sont élues selon le processus d'élection à un poste de l'ASSÉ.

Le vote sur l'élection se fait en Conseil de Coordination s'il est impossible de le tenir au Congrès. »

Propositions mises en dépôts

1. Que l'ASSÉ condamne publiquement le Projet de Loi 12 : Loi modifiant la Loi sur la police concernant les enquêtes indépendantes parce qu'il ne répond pas aux normes minimales suggérées par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour un organisme de surveillance et de traitement des plaintes contre les forces policières efficace. ||

Que l'ASSÉ demande publiquement au gouvernement québécois de créer un organisme de surveillance et de traitement des plaintes contre les forces policières qui soit civil et indépendant et qui répond aux normes minimales suivantes :

- que le Bureau puisse exercer un pouvoir discrétionnaire dans l'exercice de ses fonctions;
- que son mandat couvre toutes les formes d'abus des droits de de la personne par les forces policières, incluant le non-respect de la liberté d'expression et l'interdiction de rassemblement;

- que le Bureau ait un cadre législatif solide qui définit clairement les compétences la raison d'être et les paramètres afin de protéger l'organisme des caprices politiques;
- que le Bureau n'ait de comptes à rendre qu'à l'Assemblée nationale;
- que le Bureau soit tenu de rendre publics les résultats de ses enquêtes dès qu'elles sont complétées que l'Assemblée nationale soit en session ou pas;
- que les ressources financières nécessaires pour remplir le mandat du Bureau lui soient accordées chaque année;
- que le Bureau soit indépendant du Cabinet des Ministres avec plein pouvoir sur la sélection et la gestion de son personnel;
- que le Bureau ait un processus transparent, basé sur le mérite, dans la nomination de son directeur ou de sa directrice et son personnel;
- que le choix de la directrice ou du directeur et du personnel reflète la pluralité de la société, c'est-à-dire que les minorités ethniques et religieuses y soient représentées et qu'il y ait une représentation égale hommes-femmes;
- que le Bureau soit un organisme véritablement civil, c'est-à-dire qu'aucun ancien policier ou anciennes policières ne puissent constituer plus d'un tiers du nombre de ses enquêteur-e-s et ça, seulement si leurs expertises est requises;
- que le Bureau ait un accès sans restriction à toutes les preuves détenues par les forces policières et par le bureau du Ministre de la sécurité publique ainsi qu'aux témoins nécessaires pour mener à terme ses enquêtes.

2. Que l'ASSÉ entreprenne une campagne d'information sur le projet de Loi 12.

3. Que l'ASSÉ appuie toutes les actions directes qui visent l'austérité, ses acteurs et actrices, et ses défenderesses et défenseurs tant que l'intégrité physique des personnes n'est pas mise en cause.

4. *Considérant que l'obligation officielle de fréquenter l'école jusqu'à l'âge de 16 ans donne beaucoup de pouvoir à la structure éducative et retire le pouvoir décisionnel des enfants;*

Considérant que les élèves se voient imposer un mode de vie discipliné, silencieux, assis et intellectuel qui ne convient pas à tous les humain-e-s;

Considérant que les élèves se font imposer les connaissances et les habiletés qu'ils apprennent selon une sélection arbitraire du ministère de l'éducation;

Considérant que l'évaluation sous formes de notes (en chiffres, en lettres, etc) est un processus de hiérarchisation;

Considérant que les moyens d'évaluation sont limités et arbitraires; ce qui force un conditionnement et une compétitivité chez les élèves voulant être bien cotés et désirant évoluer dans le système scolaire;

Considérant que l'école, dans sa forme actuelle, est un lieu d'inégalités : entre les années scolaires, entre les « bons » et les « mauvais » élèves, entre le ou la professeur-e et les élèves;

Considérant que les étudiantes cégepiennes et les étudiants cégépiciens et universitaires sont les privilégié-e-s de ce système d'éducation et qu'ils et elles sont un groupe social capable de le changer;

Que l'ASSÉ entreprenne une campagne d'information sur notre système d'éducation dans son ensemble, et sur ses travers;

Que l'ASSÉ conteste par l'action et le syndicalisme de combat le système d'éducation et appelle à une réflexion profonde dans la société.

5. Que dans le cadre [d'une] escalade des moyens de pression, l'ASSÉ travaille sur la possibilité de déclencher une grève sociale au moment qui s'imposera comme le plus opportun tout en n'excluant pas la possibilité d'une grève étudiante